

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

CARFENTROF

Date de révision: 27.12.2017

RUBRIQUE 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom : CARFENTROF

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Herbicide

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

M.CAZORLA, S.L.

C/ Aigueta, n° 4

17761 CABANES (Espagne)

Téléphone : +34 972 504443

Téléfax : +34 972 670734

Adresse e-mail : info@mcazorla.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Organisme / Société	Adresse	Téléphone
ORFILA		+33 1 45 42 59 59
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.U	4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 9	+33 2 41 48 21 21
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Rennes CHRU, Hôpital Pontchaillou, Pavillon Clemenceau	2 rue Henri-le-Guilloux 35043 Rennes Cedex 09	+33 2 99 59 22 22
Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Rouen Hôpital Charles Nicolle	1, rue de Germont 76031 Rouen Cedex	
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de BORDEAUX CHU Pellegrin Tripode	Place Amelie Raba-Leon 33076 Bordeaux Cedex	+33 5 56 96 40 80
Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Grenoble CHRU Hôpital Albert Michallon	BP 217 38043 Grenoble Cedex 09	
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LYON	162, avenue Lacassagne Bâtiment A, 4ème étage 69424 Lyon Cedex 03	+33 4 72 11 69 11
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Marseille Hôpital Sainte Marguerite	270 boulevard de Sainte Marguerite 13274 Marseille Cedex 09	+33 4 91 75 25 25
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48
Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Reims Hôpital Maison Blanche	45, rue Cognac-Jay 51092 Reims Cedex	
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de STRASBOURG Hôpitaux universitaires	1 Place de l'Hôpital BP 426 67091 Strasbourg Cedex	+33 3 88 37 37 37
Centre Antipoisons et de Toxicovigilance de Toulouse Hôpital Purpan, Pavillon Louis Lareng	Place du Docteur Baylac 31059 Toulouse Cedex	+33 5 61 77 74 47
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LILLE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LILLE	0 800 59 59 59
C.H.R.U	C.H.R.U	+33 3 83 22 50 50

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement :

Peut provoquer une allergie cutanée

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Skin Sens. 1 H317

Aquatic Acute 1 H400

Aquatic Chronic 1 H410

Texte intégral des catégories de classification et des mentions H : voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

CARFENTROF

Date de révision: 27.12.2017

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07 GHS09

Mention d'avertissement (CLP) :

Mentions de danger (CLP) :

Attention

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence (CLP) :

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage

P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon

P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets autorisée

Phrases EUH :

EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

Délai de réentrée dans les parcelles traitées : 48 Heures

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification:

Aucun, à notre connaissance.

RUBRIQUE 3 : Composition /informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

<u>Nom</u>	<u>Identificateur produit</u>	<u>%</u>	<u>Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]</u>
Carfentrazone-éthyl	(N°CAS) 128639-02-1 (N°Index) 607-309-00-5	< 10	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
Ployéther modifié trisiloxane	(N°CAS) 134180-76-0	< 5	Acute Tox.4 (Dermal), H312 Acute Tox.4 (Inhalation), H332 Eye Irrit.2, H319 Aquatic Chronic 2, H411
Acide benzènesulfonique, derives mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium	(N°CAS) 68953-96-8 (N°CE) 273-234-6 (N° REACH) 01-2119964467-24	< 5	Acute Tox.4 (Dermal), H312 Skin Irrit.2, H315 Eye Dam.1, H318 Aquatic Chronic 2, H411
Butane-1-ol	(N°CAS) 71-36-3 (N°CE) 200-751-6 (N° Index) 603-004-00-6 (N° REACH) 01-2119484630-38	< 5	Flam Liq.3, H226 Acute Tox 4 (Oral), H302 Skin Irrit.2, H315 Eye Dam.1, H318 STOT SE 3, H335 STOT SE 3, H336

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation :

Amener le sujet à l'air frais
En cas de malaise consulter un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau :

Oter tout vêtement ou chaussure souillés
Laver à l'eau savonneuse
En cas de rougeur ou irritation, appeler un médecin.

Premiers soins après contact oculaire :

Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées (15 minutes au moins)
En cas d'irritation persistante, consulter un ophtalmologiste.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche à l'eau
Ne jamais tenter de faire vomir
Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après contact avec la peau : Irritation
L'exposition peut provoquer une réaction allergique.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique et en fonction des réactions du patient.

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Poudre
Mousse
Dioxyde de carbone (CO₂).

Agents d'extinction non appropriés : Eau (le produit est dangereux pour l'environnement - ne pas diluer).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie: Par combustion ou par décomposition thermique (pyrolyse), libère :
Oxydes de carbone (CO, CO₂)
Fluorure d'hydrogène
Cétones
Acide chlorhydrique
Oxydes d'azote
Aldéhydes.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Isoler la zone d'incendie. Evacuer le personnel
Ne pas respirer les fumées
Endiguer et contenir les fluides d'extinction (produit dangereux pour l'environnement).

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté
Appareil de protection respiratoire autonome isolant
Protection complète du corps.

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eviter le contact avec la peau et les yeux.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté
Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit se répandre dans l'environnement
Endiguer et contenir l'épandage (produit dangereux pour l'environnement).

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Absorber l'épandage avec :
Matière absorbante inerte
Sable/terre
Neutraliser le produit non récupérable avec : une solution basique ou de carbonate de sodium, et un alcool approprié (méthanol, éthanol ou isopropanol).
Procédés de nettoyage : Laver abondamment avec de l'eau additionnée d'un détergent
Éliminer les matières imprégnées dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulationsans danger:

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Mesures d'hygiène :

Se laver les mains après toute manipulation
Prendre systématiquement une douche après le travail
Séparer les vêtements de travail des vêtements de ville. Les nettoyer séparément.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage :

Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé
Tenir à l'écart de sources d'ignition
Conserver hors de portée des enfants
Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Matières incompatibles :

Oxydants puissants.

Matériaux d'emballage :

Emballage d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition / protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés :

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Protection des mains :

Gants de protection en caoutchouc nitrile

Gants de protection en néoprène

Protection oculaire :

Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection de la peau et du corps :

Manipulation du produit en grande quantité :
Combinaison imperméable (Hypalon, Tyvek Saranex, PVC...)

Protection des voies respiratoires :

En cas de ventilation insuffisante :
Appareil de protection respiratoire filtrant à cartouche spécifique pour pesticides

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique :	Liquide
Couleur :	jaune orangé
	Translucide.
Odeur :	Pâte.
Seuil olfactif :	Non applicable
pH :	4,86
pH solution :	1 %
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1):	Non applicable
Point de fusion :	Non applicable
Point d'ébullition :	Non applicable
Point d'éclair :	111 °C
Température d'auto-inflammation :	356 °C
Température de décomposition :	Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz) :	Non applicable
Pression de vapeur :	Non applicable
Densité relative de vapeur à 20 °C :	Non applicable
Densité relative :	0,9308 (20°C)
Solubilité :	Eau: Dispersion
Log Pow :	Non applicable
Viscosité, cinématique :	20,42 mm ² /s (40°C)

CARFENTROF

Date de révision: 27.12.2017

Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible
Propriétés explosives : Non explosif.
Propriétés comburantes : Non comburant.
Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de danger particulier dans les conditions normales d'emploi.

10.2. Stabilité chimique

Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(es) dans des conditions normales.

10.4. Conditions à éviter

Aucune, à notre connaissance.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

CARFENTROF	
DL50 orale rat	> 2000 mg / Kg
DL50 cutanée rat	> 2000 mg / Kg
CL50 inhalation rat	> 5,11 mg/ l / 4 h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Cancérogénicité : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Toxicité pour la reproduction : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Carfentrazone-éthyl (128639-02-1)	
NOAEL, rat	50 ppm (3 mg/kg poids corcoprel / jour 2 ans)

Danger par aspiration : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

CARFENTROF

Date de révision: 27.12.2017

CARFENTROF	
ErC50 (Algues)	0,537 mg/l
NOEC chronique algues	0,1 mg / l

12.2. Persistance et dégradabilité

Carfentrazone-éthyl (128639-02-1)	
Persistance et dégradabilité	Temps de demi-vie (dans l'eau) : 8.3 jours (pH=5) Temps de demi-vie (dans le sol) : < 1,5 jours

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Carfentrazone-éthyl (128639-02-1)	
BCF	159
Log Pow	3,36 (20°C)

12.4. Mobilité dans le sol

Carfentrazone – éthyl (128639-02-1)	
Écologie – sol	Très mobile

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Composant	
Carfentrazone-éthyl (128639-02-1)	Moyennement persistant

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Interdiction de rejet à l'égout et dans les rivières
Éliminer conformément aux prescriptions locales applicables
Incinérer en installation autorisée
Ne pas réutiliser des récipients vides.

Indications complémentaires : L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence de dispositions législatives, réglementaires et administratives spécifiques, communautaires, nationales ou locales, relatives à l'élimination, le concernant.

RUBRIQUE 14 : Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

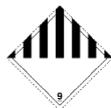
N° ONU (ADR) : 3082
N° ONU (IMDG) : 3082
N° ONU (IATA) : 3082

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Description document de transport : UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Carfentrazone-éthyl(128639-02-1)), 9, III, (E)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe(s) de danger pour le transport : 9
Étiquettes de danger : 9



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : III
Groupe d'emballage (IMDG) : III
Groupe d'emballage (IATA) : III

CARFENTROF

Date de révision: 27.12.2017

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Oui

Polluant marin : Oui

Autres informations :



Dangereux pour l'environnement

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : M6

Danger n° (code Kemler) : 90

Panneaux oranges :



Code de restriction concernant les tunnels : E

- Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG) : 274, 335

- Transport aérien

Dispositions spéciales (IATA) : A97, A158

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation sur la sécurité chimique selon l'article 14 du Règlement (CE) n°1907/2006 n'est pas requise, car l'article 15 de ce même règlement s'applique.

RUBRIQUE 16 : Autres informations

Indications de changement:

Cette fiche a été actualisée (voir date en haut de page)

Section(s) modifiée(s) de la FDS : 2-3.

Texte complet des phrases H et EUH:

Acute Tox.4 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée) , Catégorie 4
Acute Tox.4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Acute Tox.4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, Catégorie 2
Eye Dam.1	Lésions oculaires graves / irritation oculaire, Catégorie 1
Eye Irrit.2	Lésions oculaires graves / irritation oculaire, Catégorie 2
Flam.Liq.3	Liquides inflammables, Catégorie 3
Skin Irrit.2	Corrosif / irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens.1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, Cat.3

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

CARFENTROF

Date de révision: 27.12.2017

STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, Cat.3
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H302	Nocif en cas d'ingestion
H312	Nocif par contact cutané
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H332	Nocif par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.

04/09/2015 FR (français) 7/7